



Commission de médiation DALO

Bilan de l'activité 2017

en Haute-Savoie

DDCS 74
Pôle logement
Unité droit au logement

15 mars 2018



Bilan de l'activité de la commission en Haute Savoie en 2017 - SOMMAIRE

- I. Sixième année consécutive de forte augmentation du nombre de recours déposés**
- II. 570 ménages reconnus prioritaires en vue d'une offre de logement en 2017, augmentation du nombre de ménages prioritaires hébergement**
- III. Un nombre de relogements qui augmente**
- IV. Suites données aux recours :**
- V. Evolution de la commission de médiation: FNAVDL DALO**



I) Sixième année consécutive de forte augmentation du nombre de recours déposés

- **Le nombre de recours logement déposés augmente de 27 % par rapport à l'année 2016 (+ 441 dossiers) et de 435 % par rapport à l'année 2011 (+ 1761 dossiers)**
- **Après une année de forte diminution en 2016 (- 40% par rapport à 2015), le nombre de recours hébergement déposés est en hausse (+ 15 % par rapport à 2016, soit 22 dossiers de plus)**
- **Au global, le nombre de recours déposés augmente de 26 % par rapport à 2016.**
- **La Haute-Savoie représente près d'un tiers des recours déposés en région Auvergne-Rhône-Alpes**

Evolution du nombre de recours déposés en Haute Savoie

En 2017, 2166 recours ont été reçus par le secrétariat de la commission :

- 1994 recours en vue d'une offre de logement**
- 172 recours en vue d'une offre d'hébergement**

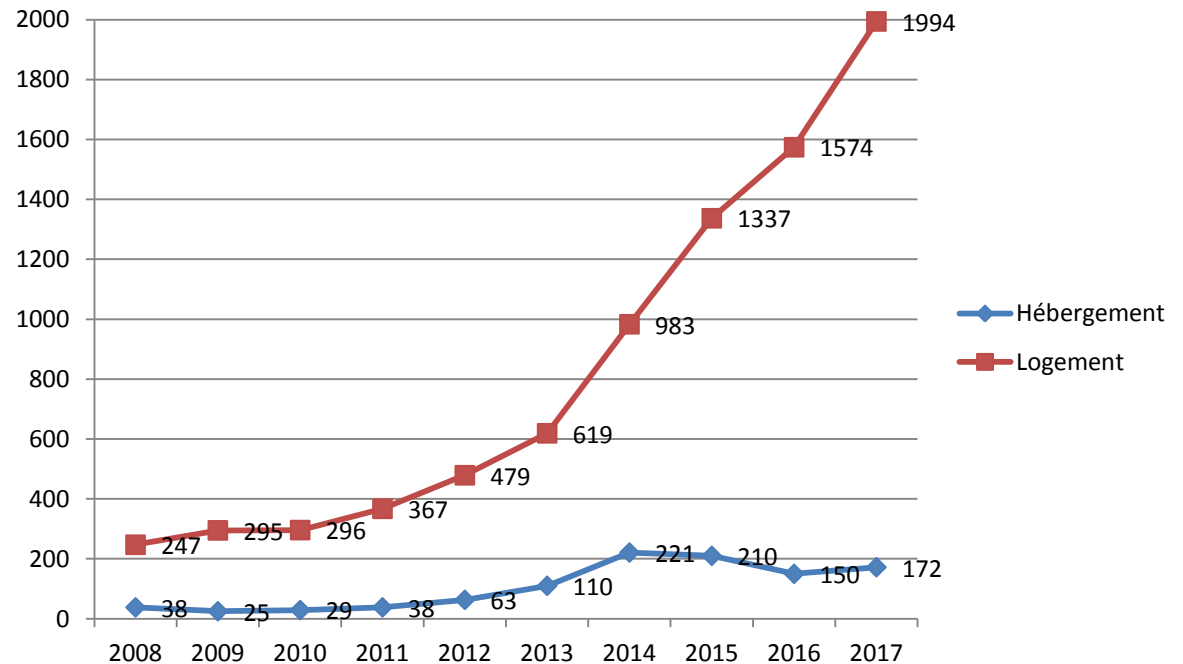
Au total, 2262 recours ont été instruits et étudiés en commission (2039 nouveau recours étudiés et 223 recours gracieux)

La commission s'est réunie 12 fois en 2017 pour étudier ces dossiers (14 en 2016).

Evolution du nombre de recours déposés en Haute Savoie

Haute Savoie, recours reçus	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Hébergement	38	25	29	38	63	110	221	210	150	172
Logement	247	295	296	367	479	619	983	1337	1574	1994

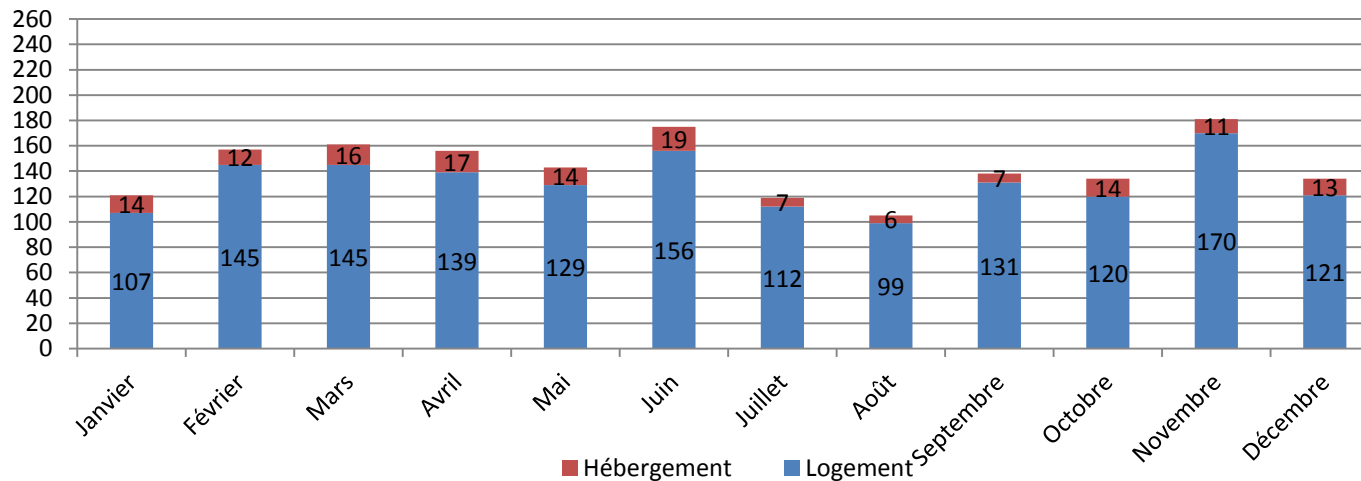
Evolution du nombre de recours reçus par le secrétariat de la commission



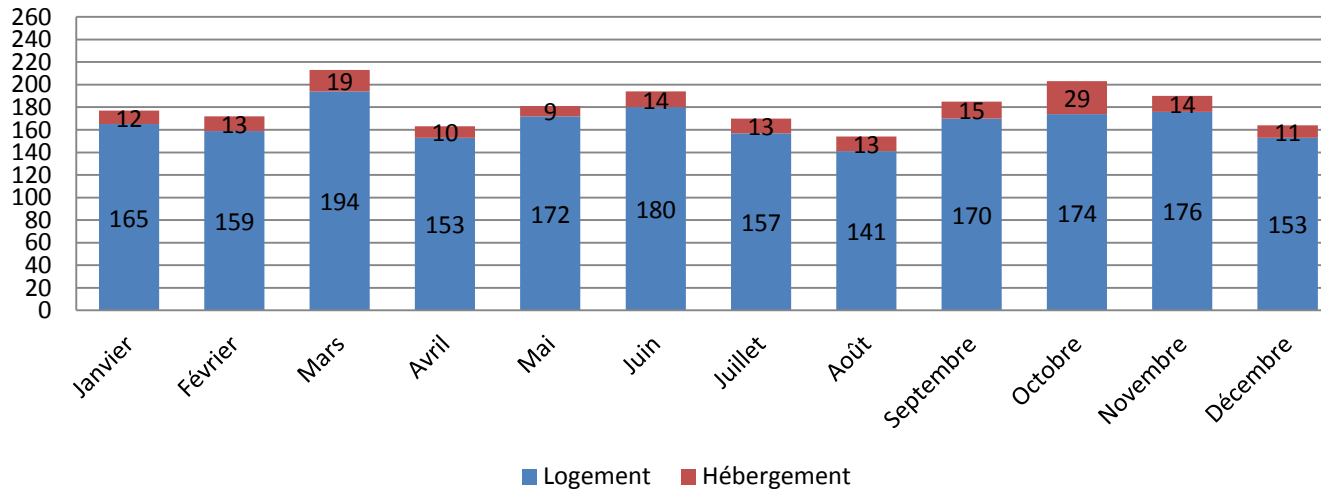
Evolution du nombre de recours déposés

Evolution du nombre de dossiers reçus par mois

En 2016

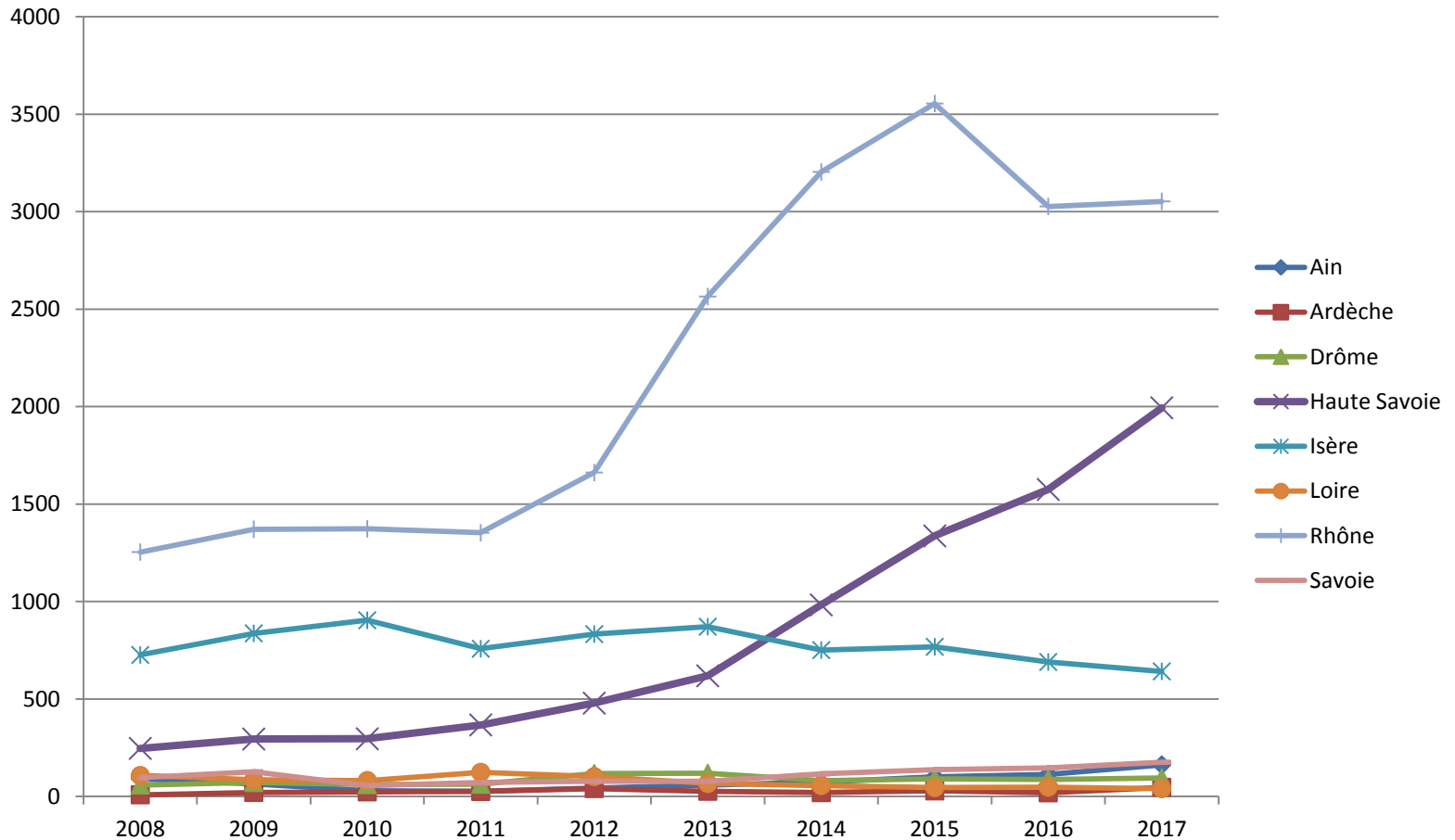


En 2017



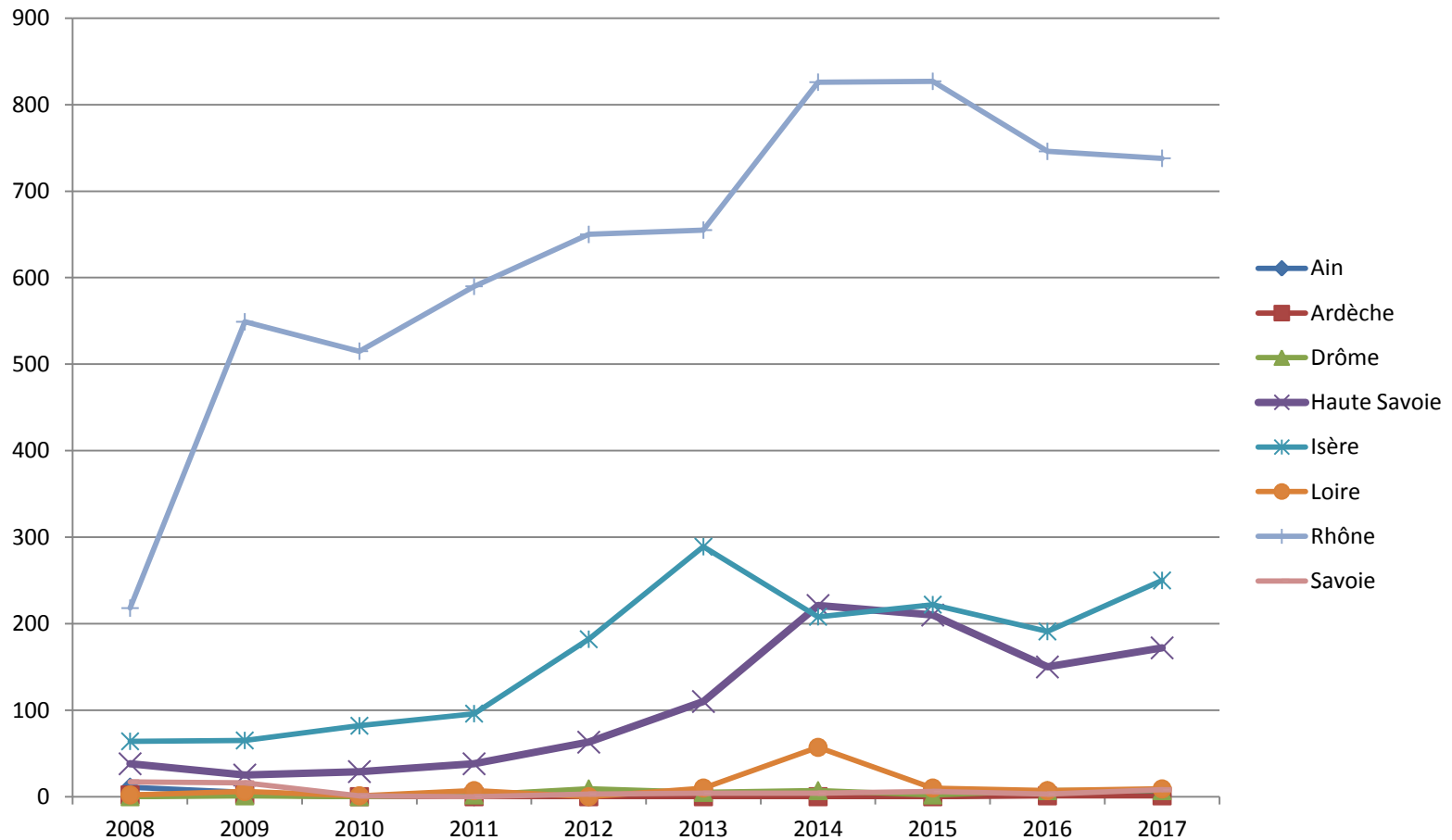
La commission de la Haute Savoie parmi les autres commissions de Rhône-Alpes

Evolution du nombre de recours logement reçus par département



La commission de la Haute Savoie parmi les autres commissions de Rhône-Alpes

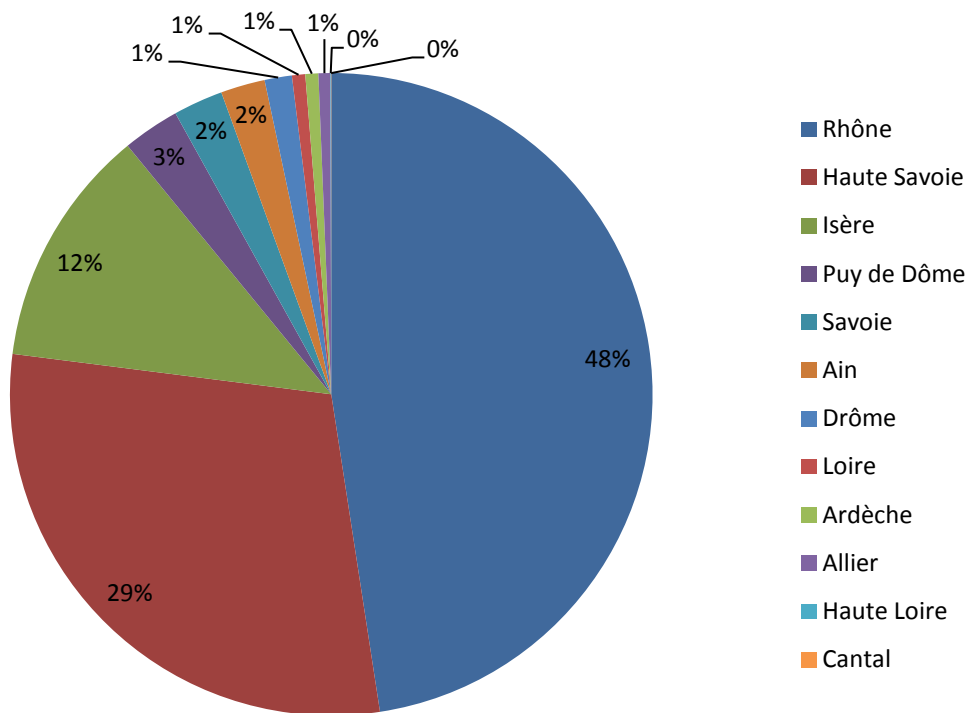
Evolution du nombre de recours hébergement reçus par département



La commission de la Haute Savoie parmi les autres commissions d'Auvergne-Rhône-Alpes

Représentativité de chaque département de la région Auvergne-Rhône-Alpes en nombre de dossiers reçus (Logement et hébergement)

Rhône	3501
Haute Savoie	2166
Isère	888
Puy de Dôme	211
Savoie	184
Ain	164
Drôme	101
Loire	49
Ardèche	48
Allier	44
Haute Loire	2
Cantal	1
Total	7359



En 2017, la Haute-Savoie représente 29% des recours déposés en région Auvergne-Rhône-Alpes contre 24% en 2016

La commission de la Haute Savoie parmi les autres commissions de France

Les dix départements ayant reçus le plus de recours en 2017

Département	Nombre de dossiers reçus
Seine St Denis	13168
Paris	12226
Hauts de Seine	7875
Bouches du Rhône	7451
Val de Marne	6566
Val d'Oise	6131
Essonne	4802
Yvelines	4730
Seine et Marne	4220
Rhône	3801

Les dix départements ayant reçus le plus de recours en 2017 – Hors Ile-de-France

Département	Nombre de dossiers reçus
Bouches du Rhône	7451
Rhône	3801
Var	3260
Alpes Maritimes	2566
Haute Garonne	2435
<u>Haute Savoie</u>	2166
Hérault	1942
Gironde	1741
Loire Atlantique	1318
Nord	1230



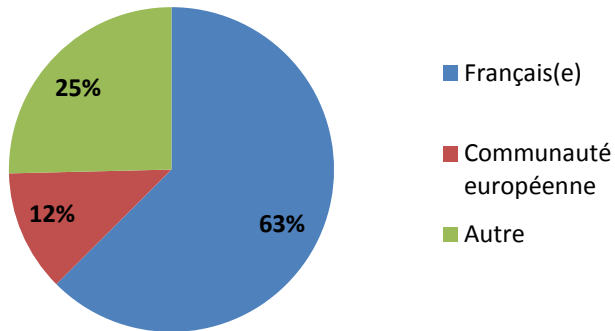
II) Quatre requérants DALO sur dix déclarent être dépourvus de logement

- **La part des personnes seules progresse parmi les requérants DALO**
- **Un ménage reconnu prioritaire sur deux déclarait être dépourvu de logement**

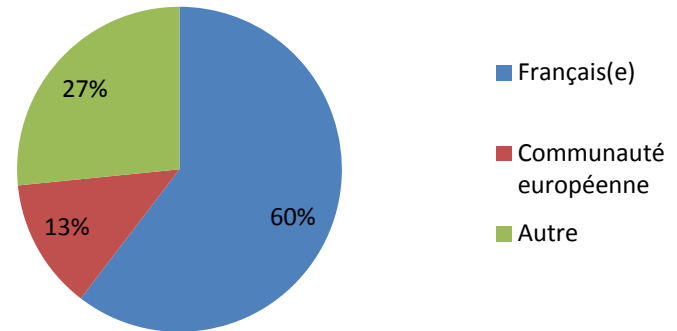
Profil des requérants DALO en Haute-Savoie

Nationalité des requérants DALO (Logement uniquement)

Recours déposés en Haute-Savoie

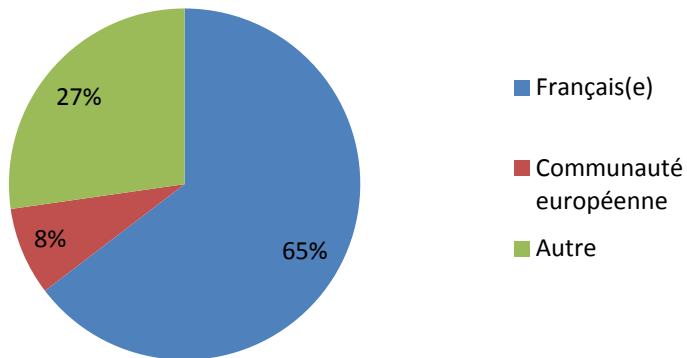


Requérants prioritaires en Haute-Savoie

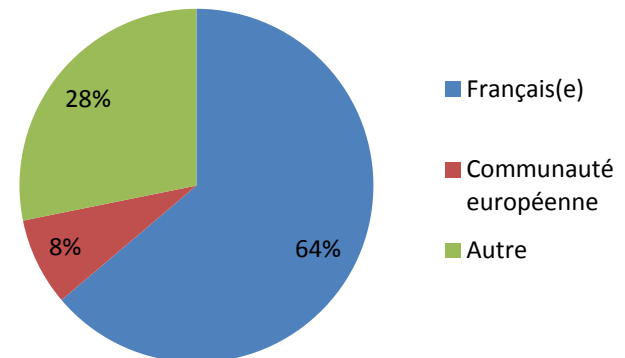


En comparaison, en 2016, 63% des requérants DALO étaient français, 11% de nationalité européenne.

Recours déposés en Auvergne
Rhône Alpes (ARA)



Requérants prioritaires en ARA

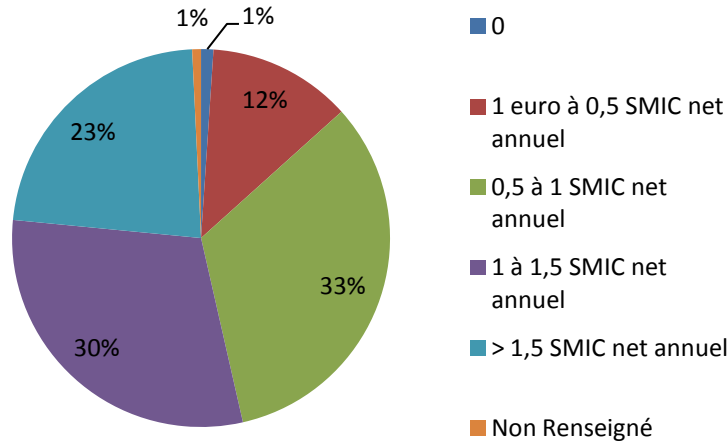


En Haute-Savoie, en 2017, 90% des requérants avaient une adresse postale dans le département (90% en 2016), 91% des ménages reconnus prioritaires avaient une adresse postale dans le département (90% en 2016).

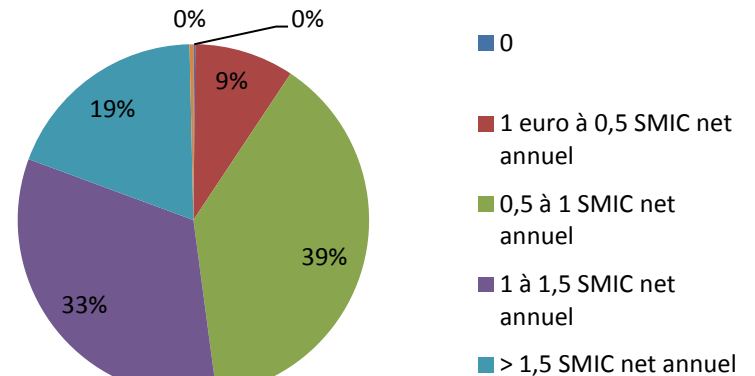
Profil des requérants DALO en Haute-Savoie

Revenus déclarés des requérants DALO (Logement uniquement)

Recours déposés en Haute-Savoie

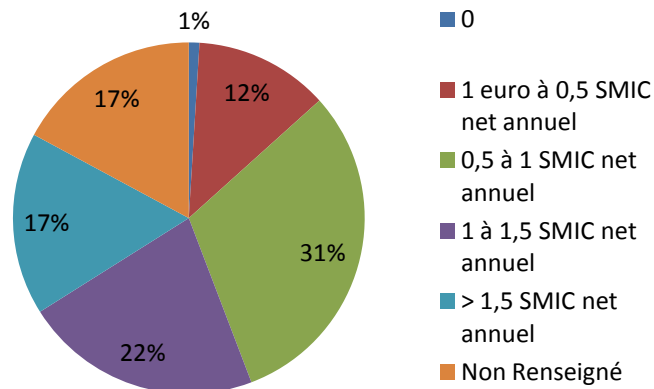


Requérants prioritaires en Haute-Savoie

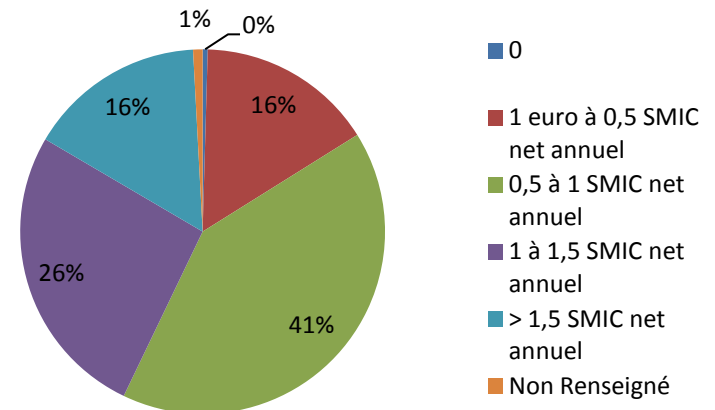


En comparaison en 2016, 50 % des ménages reconnus prioritaires au titre du DALO avaient un revenu inférieur au SMIC, 22% avait un revenu supérieur à 1,5 SMIC.

Recours déposés en ARA



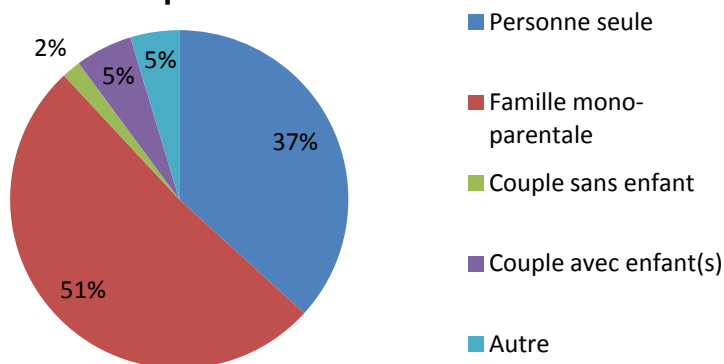
Requérants prioritaires en ARA



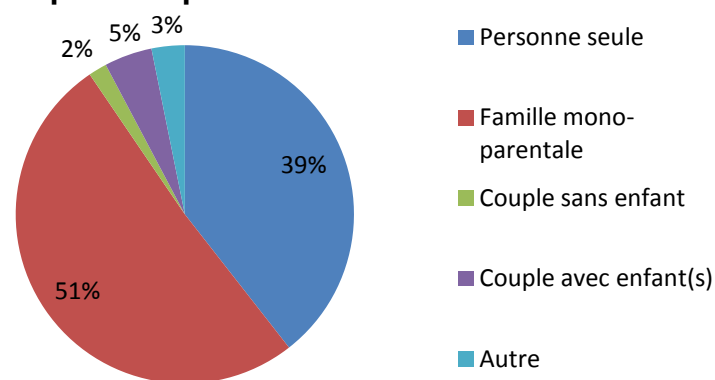
Profil des requérants DALO en Haute-Savoie

Situation familiale des requérants DALO (Logement uniquement)

Recours déposés en Haute-Savoie



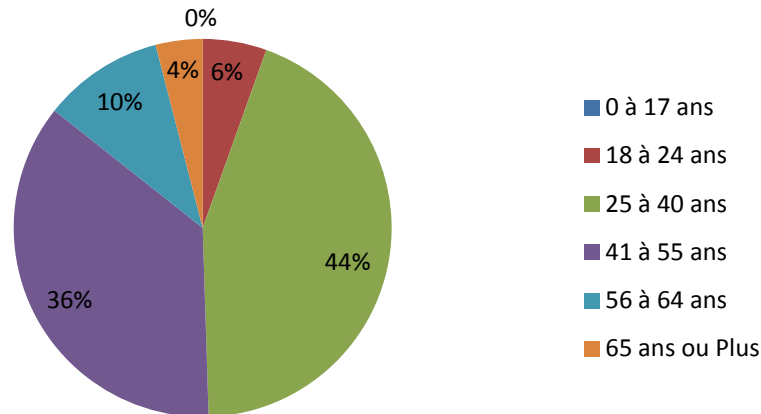
Requérants prioritaires en Haute-Savoie



En comparaison, en 2017, la situation familiale des requérants et des ménages reconnus prioritaires est semblable à celle du niveau régional

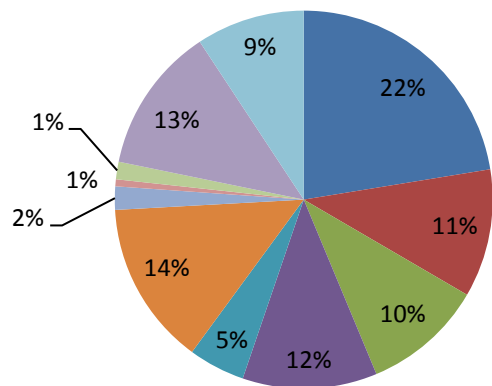
En comparaison, en 2016, 54% des recours concernaient des familles monoparentales, 32% des personnes seules. Les familles monoparentales représentaient 56% des recours acceptés. Les personnes seules en représentaient 32%

Age des requérants DALO en Haute-Savoie (Logement uniquement)



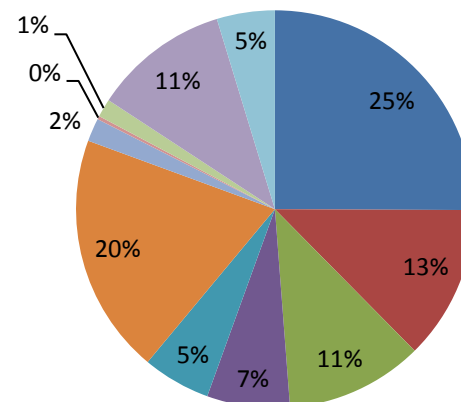
Motifs invoqués par les requérants DALO en 2017 (logement)

Recours déposés en Haute-Savoie

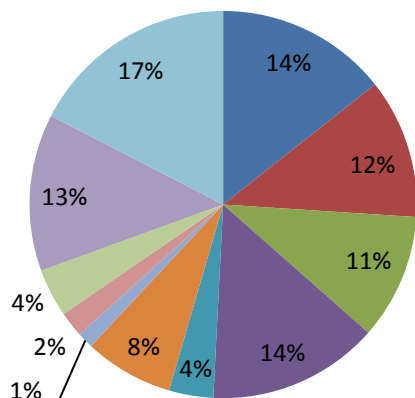


- Dépourvu(e) de logement
- Hébergé(e) chez un particulier non apparenté en ligne directe
- Hébergé(e) chez un particulier apparenté en ligne directe
- Menacé(e) d'expulsion sans relogement
- Hébergé(e) de façon continue dans une structure d'hébergement
- Logé(e) dans un logement de transition, dans un logement-foyer ou une RHVS
- Logé(e) dans des locaux impropres à l'habitation

Requérants prioritaires en Haute-Savoie

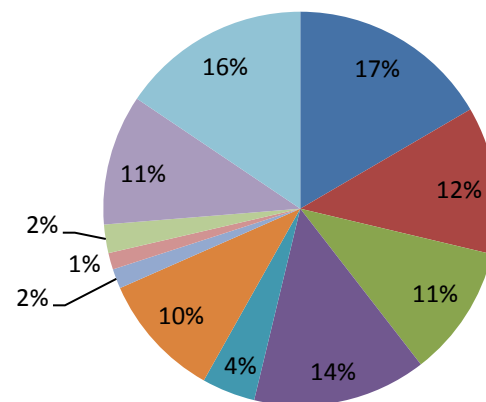


Recours déposés en ARA



- Logé(e) dans des locaux présentant un caractère insalubre ou dangereux
- Logement non décent, personne handicapée ou mineur
- Logement suroccupé, personne handicapée ou mineur
- Délai anormalement long

Requérants prioritaires en ARA



98% des requérants avaient une demande de logement social en cours au moment de leur recours

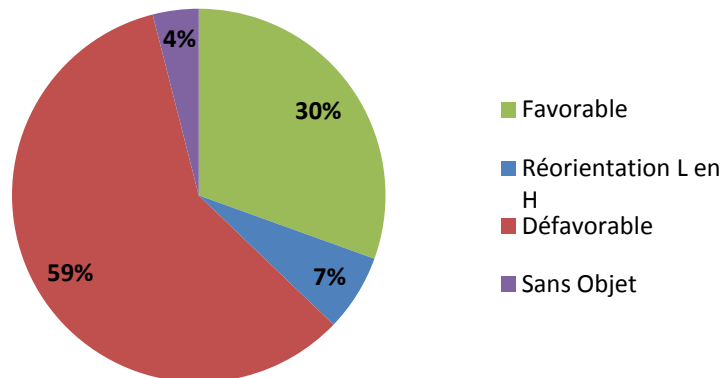


III) 570 ménages reconnus prioritaires en vue d'une offre de logement en 2017

- **Le nombre de ménages reconnus prioritaires en vue d'une offre de logement est en hausse de 15% par rapport à 2016 (496) et de 54 % par rapport à 2015 (371).**
- **Le nombre de ménages reconnus prioritaires en vue d'une offre d'hébergement est en hausse de 49% (254 en 2017 contre 170 en 2016)**
- **Le taux d'acceptation des recours logement par la commission de Haute-Savoie continue d'augmenter avec un fort taux de réorientation**
- **Le taux d'acceptation des recours hébergement est en hausse (65% en 2017 contre 45% en 2016)**

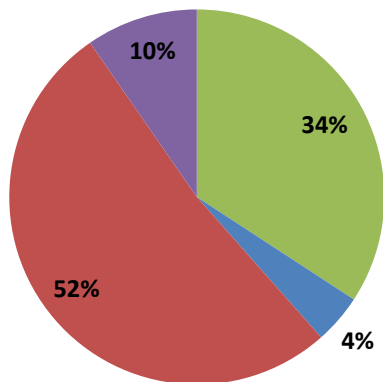
Suites données aux recours logement en 2017

Décisions prises en Haute-Savoie

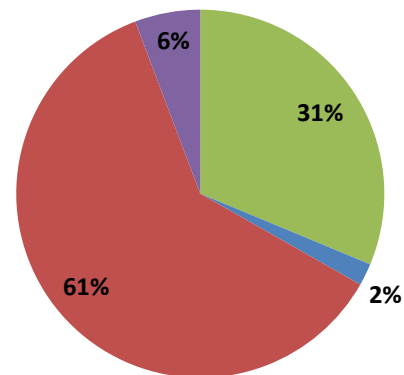


En 2017, 59% des recours DALO ont été rejetés (59% en 2016 et 62% en 2015)
30% des recours en vue d'une offre de logement ont été acceptés en 2016 contre 32% en 2015

Décisions prises par les commissions de Auvergne-Rhône-Alpes en 2017



Décisions prises par les commissions de France en 2017



Caractéristiques des priorités DALO

Nombres de ménages reconnus prioritaires par typologie de logement en 2017

Typologie	Nombre de ménages DALO 2016	%	Nombre de ménages DALO 2017	%
T1-T2	145	29,50%	167	29%
T2	56	11%	66	12%
T2-T3	69	14%	57	10%
T3	76	15,50%	95	17%
T3-T4	61	12%	64	11%
T4	37	7,50%	48	8%
T4-T5	45	9%	62	11%
T5	6	1%	11	2%
T5-T6	1	0,50%	0	0%
Total	496	100%	570	100%

Caractéristiques des priorités DALO

Nombres de ménages reconnus prioritaires par secteur géographique

Principaux secteurs*	Nombre de ménages DALO En 2016	%	Nombre de ménages DALO En 2017	%
Annecy et Rumilly	286	57%	320	56%
Annemasse et Saint Julien	174	35%	206	36%
Bonneville	13	3%	13	2%
Thonon-les-Bains	16	3%	32	6%
Cluses et Sallanches	11	2%	7	1%

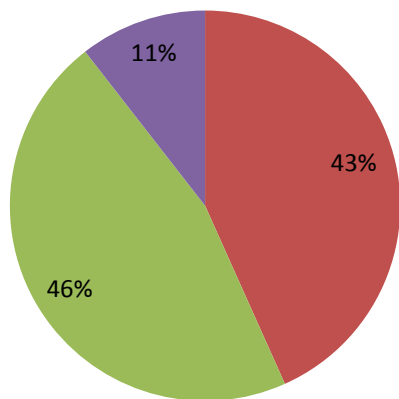
*Un ménage peut être reconnu prioritaire sur plusieurs secteurs
Les autres secteurs représentent entre 0 et 2% des reconnaissances et ne sont pas pris en compte

Suites données aux recours hébergement en 2017

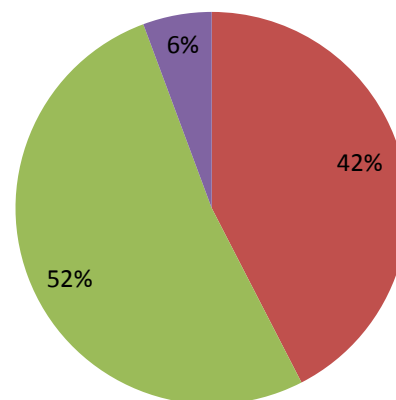
Décisions prises en Haute-Savoie



Décisions prises par les commissions de l'Auvergne-Rhône-Alpes en 2017



Décisions prises par les commissions de France en 2017





IV) Suites données aux recours :

- **Le nombre de relogement est en augmentation**
- **La majorité des relogements se fait sur le contingent préfectoral**
- **La commission a préconisé 140 mesures d'accompagnement en 2017**
- **Le nombre de recours contentieux pour excès de pouvoir et pour non relogement augmente**

Suites données aux décisions favorables logement

Pour rappel, en 2017, 570 ménages ont été reconnus prioritaires DALO en vue d'une offre de logement (496 en 2016 et 371 en 2015)

529 ménages ont été « relogés » en 2017 (contre 434 en 2016, soit + 21 %) quelque soit l'année de la décision :

- 456 ménages ont été relogés suite à une offre d'un bailleur
- 58 ménages ont refusé des propositions de logement adapté et sont sortis de la liste des prioritaires DALO (contre 68 en 2016).
- 10 ménages sont sorties des listes DALO (décès, départ du territoire, relogés par eux-mêmes)

37,5 % des propositions ont été faites dans les délais (moins de 3 mois à la date de la proposition)

Suites données aux décisions favorables logement

La majorité de ces relogements se fait sur le contingent préfectoral :

en 2017 :

- 327 ménages ont été relogés sur le contingent préfectoral (72%)
- 66 sur des contingents communes (14%)
- 17 sur un contingent employeur (4%)
- 46 sur un autre contingent ou NC (10%)

En 2016, le délai de relogement était de 4 mois et 29 jours

En 2017, il est de 4 mois et 23 jours

Au niveau régional ce délai est de 5 mois et 10 jours en 2017 (5 mois et 23 jours en 2016)

Pour rappel, le délai réglementaire est de 3 mois

Suites données aux décisions favorables logement

**Ménages reconnus prioritaires et
restant à reloger par typologie de
logement au 07/03/2018**

Typologie	Nombre de ménages DALO	%
T1-T2	48	34%
T2	21	15%
T2-T3	6	4%
T3	20	14%
T3-T4	9	6%
T4	16	11%
T4-T5	17	12%
T5	5	4%
T5-T6	0	0%
Total	142	100%

**Ménages reconnus prioritaires et
restant à reloger par ancienneté
au 07/03/2018**

Ancienneté	Nombre de ménages DALO	%
Moins de 3 mois	24	17%
Entre 3 mois et 6 mois	61	43%
Entre 6 et 9 mois	30	21%
Plus de 9 mois	27	19%
Total	142	100%

Suites données aux décisions favorables hébergement (source DDCS)

**En 2017, 95 ménages reconnus prioritaires en vue d'une offre
d'hébergement ont été hébergés quelque soit l'année de reconnaissance**

**Sur 254 ménages reconnus prioritaires en 2017, 176 restent en attente d'une
proposition ou leur situation est inconnue**

Suites données aux décisions favorables

En 2017, 24 ménages ont déposé un recours devant le TA de Grenoble pour non-relogement dans les délais (contre 18 en 2016 et 29 en 2015)

7 pour absence de proposition d'hébergement (5 en 2016) :

- **7 recours acceptés (5 jugements mis en œuvre dans les délais, 2 situations hors délais)**

17 pour absence de proposition de logement (13 en 2016) :

- **10 recours refusés ou désistement du requérant**
- **6 recours acceptés (jugements mis en œuvre dans les délais, pas de condamnation)**
 - **1 recours en attente de jugement**

Suites données aux rejets de la commission

231 recours gracieux logement ont été reçus par le secrétariat de la commission en 2017 (248 en 2016)

Parmi les 223 recours gracieux étudiés en 2017 (quelque soit l'année de dépôt) la commission:

- 214 recours gracieux logement ont été étudiés par la commission en 2017:**
 - a confirmé sa décision pour 103 ménages**
 - a pris une nouvelle décision pour 111 ménages**
- 9 recours gracieux hébergement ont été étudiés par la commission en 2017 (10 en 2016), 1 décision a été confirmée.**

En 2017, 16 décisions ont fait l'objet d'un recours devant le TA de Grenoble pour excès de pouvoir (saisine en 2017) contre 16 en 2016 :

- 7 recours ont été rejetés par le tribunal ou ont fait l'objet d'un non lieu**
- 9 sont en attente de jugement**

Depuis 2014, 58 recours ont été déposés. Seulement 6 ont été acceptés



V) Evolution de la commission de médiation: FNAVDL DALO

➤ Suite à l'appel à projets lancée en mai 2017, 5 conventions ont été signées avec 5 opérateurs en septembre 2017:

- ARIES (secteur Genevois – Vallée de l'Arve)
- ALFA3A (public « roms » des campements du département)
- GAIA (secteur Annecy)
- FOL 74 (public réfugiés du département)
- LA PASSERELLE (secteur Chablais)

➤ **Fonctionnement:**

1) Rôle de la commission de médiation DALO:

Elle peut désormais préconiser 3 types de mesures pour les ménages faisant l'objet de décision favorable:

- préconisation d'un diagnostic social
- préconisation d'un bail glissant
- préconisation d'une mesure d'accompagnement social type AVDL



V) Evolution de la commission de médiation: FNAVDL DALO

➤ Fonctionnement:

2) Rôle de secrétariat de la commission :

- réceptionne les diagnostics réalisés par les opérateurs et assure le suivi des mesures préconisées par la commission de médiation**
- peut solliciter dès l'instruction d'un dossier DALO une demande de diagnostic auprès de l'un des opérateurs via le SIAO afin d'avoir le diagnostic lors de la COMED (à développer en 2018)**

3) Rôle du SIAO:

- interface entre le secrétariat de la commission et les différents opérateurs (ex: réception des demande de diagnostic par la commission etc.)**

Merci de votre attention